

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de conseillers**

- en exercice 10
- présents 6
- votants 8
- absents 4
- exclus

**Date de convocation :**

31 mars 2023

**Date d'affichage :**

31 mars 2023

**Objet**

N° 14/2023

Approbation du budget  
primitif principal 2023

De la commune de DROISY

Séance du 06 avril 2023 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Pierre-Alain REY, Thibault VICTOR, Nicolas FORESTIER, Olivier BALDI.

Excusé(e)s : Jérémie BERNARDI, Émilie VICTOR, Carole LAFFIN, Cyril CHATANAY

Pouvoirs donnés: Carole LAFFIN à Pierre-Alain REY, Cyril CHATANAY à Régis RACINEUX

Secrétaire de séance :

M. FORESTIER Nicolas

M. le Maire expose à l'assemblée le budget primitif de la commune pour l'année 2023, équilibré en recettes et en dépenses.

Il s'établit comme suit :

Fonctionnement : 399 656.66 euros

Investissement : 345 702.81 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget Primitif 2023

AINSI FAIT ET DELIBERE à l'unanimité des membres présents, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 074-217401074-20230406-14\_2023-BF

S<sup>2</sup>LO

Le secrétaire de séance:



Fait à DROISY, le 07 avril 2023.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 11/04/2023

Et de sa publication le : 11/04/2023

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le : 11/04/2023

Le maire,  
Jean-Paul FORESTIER